

maison lieu de travail et source de revenus .. séparation

Par **bluelle**, le **16/09/2010** à **14:50**

Bonjour,

je vis en concubinage , notre maison a été achetée en indivision 50/50.

Ma question est de savoir comment se calcule le montant du à mon concubin en cas de séparation si je désire garder la maison.... car j'en ai fait mon activité professionnelle.. j'ai des chambres d'hôtes. Mon concubin exerce une activité professionnelle autre... la plus-value que peut donner cette activité m'est donc due... et si je suis dans l'obligation de vendre la maison en cas de séparation .. je perds donc mon travail ...

quels sont donc mes droits et mes devoirs vis à vis de mon concubin ?

merci d'avance....

Par **Domil**, le **17/09/2010** à **19:28**

La maison lui appartient à moitié donc en cas de vente/rachat de ses parts, c'est la valeur vénale/2